

# **BStGer BG.2024.63 vom 29. Oktober 2024**

Bundesstrafgericht, 2024-10-29, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bstger\\_BG.2024.63](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bstger_BG.2024.63)

FR: TPF BG.2024.63 du 29 octobre 2024

IT: TPF BG.2024.63 del 29 ottobre 2024

## **Regeste**

Contestation du for (art. 41 al. 2 CPP)

## **Erwägungen**

### **E. 3**

avril 2024 (dossier MP-VS, pièce 238; act. 1.6), soit plus de trois mois après avoir pris connaissance des éléments pertinents pour la question du for;

- par conséquent et au regard de la jurisprudence développée supra, force est de retenir que le recourant n'a pas immédiatement demandé au MP-VS de transmettre l'affaire aux autorités jurassiennes, comme il lui appartenait de le faire en application de l'art. 41 al. 1 CPP;

- au vu de ce qui précède, le recours doit être déclaré irrecevable;

- la conclusion qui précède dispense la Cour de céans de se déterminer quant à la question de savoir si, nonobstant les voies de recours erronées

- 5 -

indiquées dans la décision entreprise, l'avocat du recourant aurait ou non commis une négligence procédurale grossière en interjetant le recours du 25 septembre 2024 auprès d'une autorité incompétente en la matière (v. ATF 138 I 49 consid. 8.3.2 et les réf. citées; arrêt du Tribunal fédéral 1B\_626/2022 du 21 février 2023 consid. 2.2 et les réf. citées);

- en application de l'art. 390 al. 2 CPP a contrario, la Cour de céans renonce à procéder à un échange d'écritures;

- conformément à l'art. 428 al. 1 CPP, les frais de la procédure de recours sont mis à la charge des parties dans la mesure où elles ont obtenu gain de cause ou succombé (1re phr.); la partie dont le recours est déclaré irrecevable est également considérée avoir succombé (2e phr.); - en l'espèce les frais de la présente procédure sont fixés à CHF 500.-- et mis à la charge du recourant (v. art. 5 et 8 al. 1 du règlement du Tribunal pénal fédéral sur les frais, émoluments, dépens et indemnités de la procédure pénale fédérale [RFPPF; RS 173.713.162]).

- 6 -

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.